



Conditions générales de vente de prestations de services

Article 1 - Champ d'application

Toute prestation réalisée par ESTELLE GUILLEMIN est soumise aux présentes Conditions Générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client, avant toute commande. En conséquence, passer commande vaut adhésion entière et sans réserve aux conditions générales de vente. Conformément à la réglementation en vigueur, le prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ESTELLE GUILLEMIN propose des services ponctuels ou réguliers en tant que chargée de communication et assistante administrative. Ces prestations peuvent être réalisées au domicile du prestataire ou sur tout autre lieu désigné par les deux parties.

Article 2 - Devis/Commande

- Etablissement du devis

Pour chaque demande d'intervention ponctuelle ou régulière, le prestataire établit un devis gratuit et sans engagement contenant les détails de la prestation à réaliser.

Le devis fait mention de la description de la prestation, des tarifs, des conditions de paiement ainsi que de toutes conditions particulières discutées au préalable avec le Client.

Cette proposition de prix, valable 2 mois, est établie en deux exemplaires : un pour le client, l'autre pour le prestataire.

- Validation du devis

La signature du devis et des Conditions Générales de vente par le Client précédée de la mention « Devis reçu et accepté avant exécution des travaux, lu et approuvé », fait office de bon de commande et vaut acceptation des Conditions Générales de vente. L'intervention ne débutera qu'une fois toutes les informations nécessaires fournies par le Client et le devis dûment signé.

- Acompte

Un acompte correspondant à 30% du montant total du devis sera demandé en début de mission. Sans versement de celui-ci, la prestation ne sera pas réalisée.

Quelle qu'en soit la cause, si le client annule une commande, l'acompte versé ne sera pas restitué. Si le client annule une commande en cours de réalisation, il sera redevable de la totalité de la prestation commandée.

Chaque annulation de commande se fera obligatoirement par courrier recommandé au moins 7 jours avant pour une intervention ponctuelle, et un mois avant la fin du contrat pour une intervention régulière.

Estelle GUILLEMIN

107 chemin des Brettenay – 74 550 CERVENS
Tel 07 69 12 48 00 – estelleguillemin.contact@gmail.com
SIRET 519 560 734 00021

Article 3 – Tarifs

Les tarifs sont nets, exprimés en euros et non soumis à TVA. « *TVA. Non-applicable, art.293 B du CGI* »
Les prix peuvent être révisés chaque année au 1er janvier et peuvent faire l'objet d'une modification. Le client en sera averti préalablement à toute reconduction de contrat. Toutefois, aucune révision de prix ne sera affectée aux devis préalablement acceptés.

Pour les prestations sur site, des frais de déplacement, aller/retour, seront facturés au client 0,30 € par kilomètre, si la distance dépasse 15 km du domicile du prestataire.

Les frais d'affranchissements, appels de numéros spéciaux, et frais annexes sont à la charge du Client.

Article 4 - Exécution de la commande

Pour assurer la réalisation de la commande, le client met à disposition du prestataire, l'ensemble des documents et informations indispensables à la bonne exécution des travaux.

La ou les prestations seront livrées via le support préalablement convenu avec le Client, par e-mail ou par courrier postal. Dans le cas d'un envoi par la poste, une participation aux frais de port sera demandée et incluse dans le devis avant son acceptation.

Article 5 - Facturation et conditions de règlement

La facture sera établie et remise au Client, en fin de mission ou en fin de mois selon le type de prestation commandée.

Le règlement pourra être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de ESTELLE GUILLEMIN, soit par virement (les coordonnées bancaires figurent en bas de chaque facture).

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la facture, le client devra verser au prestataire une pénalité de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Pout tout professionnel, en sus des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem)

Article 6 - Réserve et propriété

Les travaux réalisés au domicile d'ESTELLE GUILLEMIN seront restitués contre le paiement du client.

Article 7 - Obligations

Pour l'accomplissement des prestations (art. 1), ESTELLE GUILLEMIN s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art.

Article 8 – Disponibilité

- Le client ne pourra apparaître comme un donneur d'ordre
- ESTELLE GUILLEMIN effectue ses prestations selon sa disponibilité et celle du client.
- En cas de déplacement sur site, il convient au client de prévenir 48 heures à l'avance.
- Les prestations prévues seront réalisées après accord entre les deux parties, en tenant compte de la disponibilité d'ESTELLE GUILLEMIN et de la demande du client.

Article 9 – Responsabilité

ESTELLE GUILLEMIN est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

ESTELLE GUILLEMIN met les moyens nécessaires concernant la préservation des fichiers ou documents fournis par le client. Toutefois, il ne sera pas tenu responsable en cas de dommage lorsque le support fourni n'est pas en bon état.

Le prestataire s'engage à respecter les délais demandés par le client à condition que celui-ci ait fourni les documents ou fichiers dans les délais notés sur le bon de commande.

Le client convient que le prestataire n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes diverses que le client subirait, de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

Article 10 - Confidentialité

ESTELLE GUILLEMIN s'engage à respecter la confidentialité des données, informations ou documents fournis par le client. En contrepartie, le client s'engage à son tour à ne pas divulguer les informations fournies par le présent contrat.

Le Prestataire, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes. La responsabilité du prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet.

Article 11 – Juridiction

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Thonon les bains.

Estelle GUILLEMIN

107 chemin des Brettenay – 74 550 CERVENS
Tel 07 69 12 48 00 – estelleguillemin.contact@gmail.com
SIRET 519 560 734 00021